

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Nous rencontrons à nouveau des problèmes techniques, indépendants de notre volonté, ayant entraîné l'envoi d'une newsletter sans contenu.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ce désagrément et vous remercions pour votre compréhension.

Sachez que vous pouvez consulter l'ensemble des newsletters envoyées sur notre site internet, dans l'onglet "[Vie municipale > Publications communales](#)".

Conseil municipal du 9 septembre 2025

. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet dernier a été adopté lors de la séance du 9 septembre. Pour le consulter, [cliquez ici](#).

. La liste des délibérations examinées lors du dernier Conseil Municipal du 9 septembre est également consultable sur le site de la Commune, [en cliquant ici](#).

Journées Européennes du Patrimoine à Bournezeau : 20 & 21 septembre 2025

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, la commune de Bournezeau vous propose :

. **Samedi 20 septembre**, salle du Conseil et des mariages en Mairie :

🎬 10 h : Projection du film « Les enfants du secret ». Ce film retrace l'histoire bouleversante d'une quarantaine d'enfants juifs cachés par des familles catholiques à Chavagnes-en-Paillers pendant la Seconde Guerre mondiale.

👤 15h : Conférence « Les juifs en Vendée », animée par Christophe Dubois, conservateur du patrimoine et directeur des bibliothèques de Vendée.

🎵 18h : Apéro-concert avec Léo Parcoeur, sur la place de la Mairie (ou salle du Conseil et des Mariages en cas de pluie).

. **Dimanche 21 septembre** :

🚶 10h : Balade « À la découverte des petits secrets de Bournezeau » animée par Dominique Goineau. Départ : Parking de la salle du Mitan

Événements gratuits et ouverts à tous et sans réservation

Retrouvez également le programme des Journées du Patrimoine sur le territoire du Pays

de Chantonnay : <https://www.paysdechantonnay.fr/actualites/journees-du-patrimoine-sur-le-pays-de-chantonnay/>

Déchets verts : dépôt à l'unité de méthanisation

L'usine de méthanisation sera ouverte ce samedi matin, de 9h à 11h, et pourra accueillir les habitants souhaitant emmener leurs déchets de tonte.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Association Gingko : reprise des cours

L'association Gingko vous informe que les cours reprendront à partir du **lundi 15 septembre** (et non le 8 septembre comme annoncé la semaine passée) :

A la Maison des associations :

- . Lundi à 9h45, cours de tai-chi débutants
- . Mardi à 9h45, cours de Qi Gong (accessible à tous)
- . Mardi à 19h, cours de tai-chi 127 postures (élèves avancés)

A la salle de motricité, école publique La Courte Échelle :

- . Mercredi à 17h45, pratique libre tai-chi, 24 postures (élèves avancés)
- . Mercredi à 19h15, cours de tai-chi débutants

Envie de développer une harmonie entre force et douceur, activité et repos, optimiser la circulation de votre énergie intérieure, et favoriser une santé générale optimale, venez-nous rejoindre lors des 2 premières séances, sans engagement.

Rejoignez-nous également, au préalable, le **samedi 13 septembre**, de 10h à 12h, à la Maison des Associations pour une séance découverte et renseignements auprès d'un professeur et de membres du bureau.

→ Contact : par mail à associationgingko@hotmail.fr ou par téléphone au 06 73 38 74 86.

POUR RAPPEL

Ouverture du terrain de tennis extérieur 🎾

Depuis le 4 septembre et jusqu'au 2 novembre 2025, le terrain de tennis situé à proximité de la maison des associations est accessible librement à tous les habitants. C'est l'occasion idéale de profiter des installations avant la fermeture hivernale !

📅 À noter : Le terrain rouvrira au printemps 2026 avec la mise en place d'un système de réservation obligatoire via un logiciel dédié.

🙏 Nous vous remercions de respecter les lieux mis à votre disposition et de veiller à garder le terrain propre.

Parking de covoiturage giratoire de l'autoroute

En raison de travaux de construction d'ombrières sur parking de covoiturage du giratoire de l'autoroute, le stationnement des véhicules sera interdit jusqu'au 19 décembre 2025.

Vigilance : démarchage à domicile

Depuis quelques semaines, la gendarmerie a constaté une recrudescence du démarchage et des escroqueries qui en découlent sur plusieurs Communes de la circonscription.

La gendarmerie d'Essarts en Bocage invite la population à se montrer vigilante sur le démarchage à domicile.

❗ Nous rappelons que vous devez rester très vigilants si des personnes se présentent chez vous ❗

Les 5 règles d'or pour tous et notamment pour les seniors ou les personnes vulnérables :

- Je n'ouvre pas ma porte à des inconnus,
- Je ferme toujours ma porte à clé,
- Je ne détiens pas et je ne transporte pas d'importantes sommes d'argent liquide,
- Je range mes clefs de maison et de voiture ainsi que mes papiers importants dans un lieu sûr,

Et surtout en cas de doute : contactez immédiatement la brigade de gendarmerie d'Essarts en Bocage au 02 51 62 83 13 ou celle de Chantonay au 02 51 94 30 20

Campagne promotionnelle d'analyses des eaux de puits

Le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée, service du Conseil Départemental, propose une nouvelle période promotionnelle pour l'analyse des eaux de puits.

Si vous consommez l'eau de puits, en assurer la qualité sanitaire est indispensable pour la sécurité de chacun. La présence de nitrates ou de bactéries dans votre eau est en effet nuisible à votre santé. L'analyse bactériologique et chimique de votre eau permettra de les détecter. Ayez le bon réflexe, un contrôle annuel pour vous et vos proches est nécessaire.

Entre le 15 septembre et le 15 octobre 2025, vous pouvez bénéficier de tarifs préférentiels.

⇒ Renseignements complémentaires : <https://laboratoire.vendee.fr/l'article-du-fil-info/analyse-des-eaux-de-puits-nouvelle-periode-promotionnelle-15-septembre-2025-15-octobre-2025>

Lotissement communal "Le Haut Bois"

 **1 lot** est disponible à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

Agenda



13/09/2025 au 14/09/2025

Gala de basket

organisée par l'association Basket Club Bournezeau



15/09/2025

Association Gingko : reprise des cours

L'association Gingko vous informe que les cours reprendront à partir du 8 septembre



20/09/2025

Journées Européennes du Patrimoine à Bournezeau : 20 & 21 septembre 2025

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, la commune de Bournezeau vous propose différents événements

Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

Mairie de Bournezeau

2 place de la Mairie

85480 Bournezeau

 : 02 51 40 71 29  mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

 Site internet : <http://bournezeau.fr>